

La Semaine bleue

La « *Semaine bleue nationale des retraités et des personnes âgées* » organisée par le CCAS s'est déroulée du lundi 25 au jeudi 28 septembre à Arcens. Le programme a été le suivant :

- lundi 25 à 14 h : atelier cuisine,
- mercredi 27 après midi : visite du château de la Chèze au Cheylard,
- jeudi 28 à 10 h 30 : présentation du yoga,
- à 14 h : loto avec de nombreux lots.

Ces activités ont été appréciées.

Jardin Clos du Pré Nouveau

Pour les journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre, l'association Arcade a accueilli et guidé plus d'une cinquantaine de visiteurs curieux de découvrir ce site qui les a étonnés.

Le 5 octobre, l'UPB (Université populaire des Boutières) organisait une visite de l'usine d'embouteillage et du Jardin Clos où le groupe a pique-niqué.

L'impression des visiteurs a été la suivante : « *un endroit qui est surprenant, imposant et très agréable* ».

Les informations locales

PCS

Un PCS ou plan communal de sauvegarde est actuellement en cours de finalisation. Il a pour but de prévoir l'organisation à mettre en place pour gérer les situations de crises ou

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.
Vendredi 14 h à 16 h.

Horaires d'ouverture de l'agence postale

Lundi et mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi et jeudi de 10 h à 12 h
Vendredi de 14 h à 16 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Lundi et mercredi de 16 h 30 à 17 h 30

de risques et il contribue à leur prévention. Sa réalisation est devenue obligatoire depuis que le risque « feu de forêts » a été défini comme un risque majeur en Ardèche. Dans l'organisation des secours, il est prévu une aide aux personnes ayant recours à un appareil d'assistance médicale et aux personnes isolées n'ayant pas de moyen de transport. Si vous êtes dans ce cas, il vous est demandé, si vous le souhaitez, de prendre contact avec la mairie qui vous donnera de plus amples informations. Les informations que vous fournirez restent confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées.

Débroussaillage

Il est rappelé que le débroussaillage autour des habitations, dans un rayon de 50 m est obligatoire pour les propriétaires (article L.134.6 du code forestier) afin de se prémunir devant le risque incendie. Praticué au printemps, il peut aussi s'anticiper en automne.

Téléphone

Lors de pannes survenues sur les réseaux des téléphones portables, il est recommandé aux abonnés de les signaler à leur opérateur. De son côté, la mairie signale les incidents en utilisant un numéro particulier qui été mis à la disposition des collectivités territoriales.

État civil

Mariage

Cécile Martin et Sébastien Dubois le 2 septembre.

Décès

Jeanne André, née Mayaud, le 6 juin (94 ans)
Yvonne Bordarier, née Maza, le 9 déc. (95 ans)
Patrick Chaussinand le 14 juin (60 ans)
Georgette Vinson, née Noyer, le 14 août (94 ans)
Marthe Dupré, née Jourdan, le 27 août (87 ans)
Nicole Blanc, née Boituzat, le 27 août (86 ans)
Joël Farge, le 17 septembre (58 ans).

Arcens-infos n° 2023-04
Directeur de la publication : Thierry Girot
Rédaction : mairie d'Arcens
Imprimerie : mairie d'Arcens
ISSN 1630 8646
Dépôt légal 4ème trimestre 2023

ARCEENS

N° 2023-04 - Octobre 2023

INFOS

Bilan des travaux et des aménagements

Travaux

- Réfections de voirie secteur de Mayas par l'entreprise SCR par goudronnage bicouches sur un linéaire d'environ 1,5 km pour un montant du devis de 46 428 euros TTC.
- Parking de Massas : Prévisionnel du début des travaux de consolidation d'un pan de mur semaine 43 par entreprise Faurie pour un montant de devis de 63 904.80 euros TTC
- Réfections de voirie secteur de Mons (par François Dupré) avec grave 0/30 primaire granit Delmonico Dorel Beton.

Aménagements

- Remise en peinture des rambardes du pont d'Issas (longueur deux fois 50 m) par Marie Giney, employée saisonnière.
- La porte du nouveau cimetière a été repeinte par Marie Giney.
- La porte de l'ancien cimetière sera sablée et repeinte par l'agent communal.

Camping

La recette a été bonne (9 415 €), mais la chaudière des sanitaires a dû être changée fin juillet. Une nouvelle a été achetée à l'éta-



Le nouveau mobile-home a remplacé une ancienne caravane.

blissement Laffont pour un montant de 8 463,42 euros TTC). Les portes des sanitaires ont été repeintes. Un mobil-home avec sanitaires a été acheté à l'établissement Mézenc Sélection Mobil-Home pour la somme de 15 000 euros TTC. Il a été mis en place et raccordé par l'agent communal.

La rentrée scolaire



L'école n'a pas pu avoir deux postes d'enseignant à temps complet puisque la répartition de ces postes est basée sur les prévisions d'effectifs définies en février (19 élèves). Les effectifs le jour de la rentrée (23 élèves) sont les suivants : 7 élèves en maternelle et 16 en élémentaire.

Cependant l'école bénéficie à partir du mois de novembre d'un contrat civique qui contribuera aux activités éducatives.

L'équipe pédagogique se compose de :

- Anaïs Negrello-Mariac : poste à temps complet et de direction,
- Emma Jarjat, poste à mi-temps,
- Solange Seigler et Magalie Carlier agents territoriaux,
- Manon Todisco, service civique.

L'effectif de l'école devrait diminuer l'année scolaire 2024-2025 puisqu'il y aura le départ des 6 élèves actuellement en CM2 et rester stable jusqu'en 2027... en fonction des observations actuelles.

Le pont d'Issas

C'est à partir de 1872 que les municipalités d'Arcens se sont préoccupées de l'amélioration des voies communales et de l'état des ponts ou passerelles au-dessus de l'Eysse. Au début de l'année 1890 le pont de la Gare était presque achevé et le conseil municipal, sous la mandature d'Adrien Guigon, se penchait déjà sur un projet de reconstruction de la passerelle d'Issas.

Une passerelle en 1890

Elle servait de passage au chemin vicinal ordinaire n°1 de Saint-Martin-de-Valamas au chef lieu d'Arcens et il était « d'une urgente nécessité » de la remplacer par un « ouvrage neuf ». Le maire annonçait que ce chemin était très fréquenté et « que bien d'accidents se sont produits en maintes circonstances relativement à la chute que plusieurs enfants ont fait en tombant sous la passerelle actuelle qui est en très mauvais état ». Le conseil reconnaissait que le passage de l'Eysse était « impraticable et offrait de grands dangers pendant la crue des eaux du courant » et que « le trajet jusqu'à Issas était très dangereux à cause de la glace les temps d'hiver ».

Rémy Roure en donne une description dans son ouvrage *Anaïs petite fille vivaroise*. C'était un « étroit pont de planches » et il « fallait s'appuyer au garde-fou, fait grossièrement du



Le pont d'Issas au début du XX^e siècle. Scan d'une carte postale. Le premier bâtiment après le pont est le moulin d'Issas.

tronc long et élancé d'un pin et les doigts se collaient à la résine ».

Une souscription des habitants

Le remplacement de la passerelle devait être attendu par les habitants qui n'ont pas hésité à lancer une souscription. Arrêtée en mars elle fut présentée au conseil municipal en septembre 1890. Il y a eu 85 souscripteurs donnant de 1 à 120 francs pour un total de 1 319 francs. On remarque dans la liste un cabaretier d'Issas et un aubergiste, situé sur l'ancienne place de la Mairie, ayant promis des sommes importantes.

Comme l'habitant qui la présentait au conseil avait barré son nom sur la liste, elle fut refusée. Deux listes de souscripteurs furent présentées l'année suivante, avec une nouvelle promesse de don de celui qui avait barré son nom. Le conseil déclara que l'approbation aurait lieu après la clôture des comptes du pont de la Gare. Les listes n'ont été légalisées qu'en juillet 1896 par Séraphin Roux, maire élu en 1892. Il y a eu un autre contretemps ; certains habitants n'ont pas honoré leur promesse de don.

Une passerelle ou un pont ?

Une enquête publique, organisée le dimanche 28 août 1892, a été « entièrement favorable » mais le conseil municipal « considérant qu'une passerelle entraînerait à l'avenir la commune à de fréquents entretiens qui deviendraient onéreux à un moment donné » émettait le vœu que « dans un plus bref délais possible le service vicinal dresse le projet d'un pont ». La nouvelle équipe municipale

avait beaucoup d'ambitions... et a privilégié la construction du pont d'Issas et la réparation de l'avenue du pont (rampe d'accès) de la Gare avant de s'intéresser à établir des maisons d'école...

Le projet de construction du pont a été adopté lors du conseil municipal du 4 août 1895 (à 7 heures du matin !). Le montant des travaux s'élevait à 18 583 francs dont 3 800 étaient à la charge de la commune.

Les travaux ont été adjugés à l'entrepreneur Martin Collange, probablement de Saint-Martin-de-Valamas, et autorisés par le préfet le 4 juillet 1896.

Quelques détails de construction

Le cahier des charges définissait avec précision la construction du pont. On relève par exemple :

« Le ciment dit de Portland sera à prise lente - Le sable proviendra du lit de la rivière Eysse. Il sera grenu et criant sous la main - Le mortier de chaux hydraulique se composera de 310 kg de chaux pour 1 m³ de sable - Les caniveaux pavés seront en cailloux granitiques étêtés. Ils seront de forme oblongue et devront présenter après l'opération d'étêtement une longueur de queue d'au moins 0,14, une surface en tête d'au moins 0,10 sur 0,07, et au petit bout une surface d'au moins 0,07 sur 0,05 ».

Des arrêts de chantier

Les ennuis ont commencé en octobre 1896. Des rapports d'agents voyers indiquent « que les travaux de fondation du pont d'Issas sont abandonnés sans motif par l'entrepreneur ».



Le pont d'Issas en carte postale en 1962. Document 28Fi 91 des Archives départementales.



Le pont avec la barrière couleur vert émeraude et Marie Giney qui a été chargée de la repeindre (septembre 2023).

Celui-ci fut mis en demeure de les terminer « dans le délais de dix jours ».

En juin 1897 un nouvel arrêt du chantier est signalé. Ce n'était plus l'entrepreneur qui était en cause mais un habitant d'Issas. Celui-ci avait vendu, après de longues négociations, une parcelle pour établir la culée et l'avenue du pont, rive gauche, et ne voulait « absolument pas qu'on passe dans sa propriété en dehors du terrain acquis par le service vicinal ». Le préfet a dû prendre un arrêté pour l'obliger à laisser un passage pour « l'exécution des travaux et spécialement au transport des matériaux et au passage pour le parachèvement des perrés et des terrassements ».

Rectification du chemin d'Issas

La date d'achèvement du pont ne nous est pas connue, mais en 1898, la municipalité prévoyait une rectification totale du chemin d'Issas au chef-lieu. Elle ne s'est achevée qu'en 1908 avec l'élargissement de la voie d'accès entre Issas et le pont. Elle n'avait alors que deux mètres de large.

Une nouvelle négociation s'était engagée pour l'achat de propriétés composées de « une loge à cochons, un sol à battre et un jardin potager arrosable », mais « en lieu minime partie » suivant une note marginale du registre des délibérations.

Les propriétaires utilisaient tous les arguments possibles pour valoriser leurs terrains lors de négociations quelques fois ardues.

Jean Claude Ribeyre



Le passage de l'Eysse se faisait à gué sur le cadastre de 1840. On peut reconnaître le moulin d'Issas et les béalières d'alimentation et de fuite. AD07.